



Récupération des heures de majorations fériés

Par **poulettesteph**, le **26/11/2017** à **21:58**

Bonjour,

est il vrai que l'employeur est obligé de payer les heures de majoration d'un jour férié?

J'ai travaillé 8h le 11 novembre donc j'ai droit à 10h (car 25% en supplémentaire) et 8h de majoration férié. Je souhaitais mettre en récupération sur mon compteur 10h+8h mais mon employeur refuse il dit qu'il est obligé de me payer les 8h de majoration férié.

Je ne trouve rien à ce sujet dans les textes.Pouvez vous m'aider?

Merci pour vos réponses

Steph